

# PARTICIPATION AUX SESSIONS INTERENTREPRISES

## CONDITIONS GÉNÉRALES\*

### INSCRIPTIONS ET PAIEMENT DU STAGE

- **Date limite d'inscription** : 3 semaines avant la date de début de la session. Lorsque cela est possible, nous acceptons des inscriptions plus tardives.
- **Limitation du nombre de participants** : pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants par session est limité : priorité est donnée aux premières inscriptions. Nous nous réservons également la possibilité de limiter le nombre d'inscrits d'un même établissement.
- **Procédure d'inscription** :
  - . S'inscrire par bulletin électronique, fax ou courrier en adressant au centre organisateur de la session le **bulletin d'inscription** approprié en précisant bien :
    - les coordonnées complètes du service destinataire de la facture et la nature des documents exigés en accompagnement,
    - le cas échéant, les coordonnées de l'organisme gestionnaire habilité pour traiter la facture. **Les prises en charge, ainsi que les commandes concernant les centrales d'achat, doivent nous parvenir au plus tard le premier jour de la session.**
  - . S'assurer auprès du centre organisateur, de préférence par téléphone, de la disponibilité de places et de la réalisation effective de la session.
  - . **La session de formation ne sera accessible qu'après règlement** :
    - par chèque à l'ordre de : ENSPM Formation Industrie - IFP Training, 232, avenue Napoléon Bonaparte - 92852 RUEIL-MALMAISON CEDEX, **au plus tard le premier jour de la session**
    - par virement au profit d'ENSPM Formation Industrie - IFP Training :  
NATIXIS compte n° 30007 99999 04165583000 12  
IBAN FR 76 3000 7999 9904 1655 8300 012 - Code swift CCBPFRPPPAR  
**au plus tard 1 semaine avant le démarrage de la session.**

### FRAIS DE PARTICIPATION

- **Les frais d'inscription** couvrent les prestations suivantes :
  - . **coût pédagogique** : enseignement, travaux pratiques, utilisations de simulateurs et autres outils informatiques, documentation remise, fournitures nécessaires
  - . **frais de pauses** (cafés, thé, rafraîchissements) et de **repas de midi** les jours de formation.
- **Les frais d'inscription s'entendent hors taxes** :
  - . pour l'étranger, il s'agit du montant hors taxes transférable en France. Il faut y ajouter les taxes, impôts locaux et/ou retenues à la source éventuels
  - . pour la France, il faut y ajouter la TVA, soit 19,6 %.
- **Les demandeurs d'emploi** bénéficient sur demande de frais d'inscription réduits (contacter le centre organisateur).

### CONFIRMATIONS ET CONVOCATIONS

- Une **lettre de confirmation** de l'inscription est adressée par ENSPM Formation Industrie - IFP Training au responsable formation de la société cliente au plus tard 2 semaines avant la date de début de la session.
- Une **lettre de convocation** nominative destinée au participant est jointe à la lettre de confirmation de l'inscription.
- À ces lettres sont annexés des **renseignements pratiques** relatifs au programme du stage, aux horaires, aux moyens d'accès, aux hôtels et aux particularités d'organisation éventuelles.

### ANNULATIONS

- **Annulation d'une session par ENSPM Formation Industrie - IFP Training** : nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter une session. Dans ce cas, les services formation demandeurs sont informés par téléphone au plus tard 2 semaines avant la date de début de la session concernée. L'annulation leur est ensuite confirmée par courrier ou par fax. Les règlements reçus sont intégralement remboursés.
- **Annulation d'une inscription par le client** :
  - . en cas d'annulation **moins de 14 jours calendaires**, sauf en cas de remplacement par un participant du même établissement, avant le début d'une session, une facture correspondant à **50 % du coût pédagogique du stage** sera adressée accompagnée du remboursement des 50 % trop perçus
  - . en cas de départ imprévu en cours de session, la possibilité est offerte de participer gratuitement pour la période d'absence à une session ultérieure équivalente après accord avec ENSPM Formation Industrie - IFP Training
  - . les personnes dont l'inscription n'a pas été annulée et ne se présentant pas au stage ne feront l'objet d'aucun remboursement.

### FACTURATION

La **facture** est envoyée à l'issue de la session au service ou à l'organisme désigné au moment de l'inscription. **Elle tient lieu de convention simplifiée.**

*\* à défaut de dispositions contractuelles particulières*